52 Elizabeth II
A.D. 2003
Canada

Journals of the Senate

Journaux du Sénat

2nd Session, 37th Parliament

2e session, 37e législature

No 94

Tuesday, November 4, 2003

Le mardi 4 novembre 2003

2:00 p.m.

14 heures

The Honourable DANIEL HAYS, Speaker

L'honorable DANIEL HAYS, Président

The Members convened were:

The Honourable Senators

Adams
Andreychuk
Angus
Atkins
Bacon
Baker
Banks
Beaudoin
Biron
Bryden
Buchanan
Callbeck
Carney
Carstairs
Chalifoux
Chaput
Christensen
Cochrane
Comeau
Cools
Corbin
Cordy
Day
Di Nino
Doody
Downe
Eyton
Fairbairn
Finnerty
Forrestall
Fraser
Furey
Gauthier
Gill
Grafstein
Graham
Gustafson
Harb
Hays
Hervieux-Payette
Hubley
Johnson
Joyal
Kelleher
Kenny
Keon
Kinsella
Kirby
Kolber
Kroft
LaPierre
Lapointe
Lavigne
Lawson
LeBreton
Léger
Losier-Cool
Lynch-Staunton
Maheu
Mahovlich
Massicotte
Meighen
Merchant
Milne
Moore
Morin
Nolin
Oliver
Pearson
Pépin
Phalen
Plamondon
Poulin (Charette)
Poy
Prud'homme
Ringuette
Rivest
Robertson
Robichaud
Roche
Rompkey
St. Germain
Smith
Sparrow
Spivak
Stollery
Stratton
Tkachuk
Trenholme Counsell
Watt
Wiebe

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

The Members in attendance to business were:

The Honourable Senators

Adams
Andreychuk
Angus
Atkins
Bacon
Baker
Banks
Beaudoin
Biron
Bryden
Buchanan
Callbeck
Carney
Carstairs
Chalifoux
Chaput
Christensen
Cochrane
Comeau
Cools
Corbin
Cordy
Day
Di Nino
Doody
Downe
Eyton
Fairbairn
Finnerty
Forrestall
Fraser
Furey
Gauthier
Gill
Grafstein
Graham
Gustafson
Harb
Hays
Hervieux-Payette
Hubley
*Jaffer
Johnson
Joyal
Kelleher
Kenny
Keon
Kinsella
Kirby
Kolber
Kroft
LaPierre
Lapointe
Lavigne
Lawson
LeBreton
Léger
Losier-Cool
Lynch-Staunton
Maheu
Mahovlich
Massicotte
Meighen
Merchant
Milne
Moore
Morin
Nolin
Oliver
Pearson
Pépin
Phalen
Plamondon
Poulin (Charette)
Poy
Prud'homme
Ringuette
Rivest
Robertson
Robichaud
Roche
Rompkey
St. Germain
Smith
Sparrow
Spivak
Stollery
Stratton
Tkachuk
Trenholme Counsell
Watt
Wiebe

Les membres participant aux travaux sont:

Les honorables sénateurs

PRAYERS

SENATORS' STATEMENTS

Some Honourable Senators made statements.

DAILY ROUTINE OF BUSINESS

Presentation of Reports from Standing or Special Committees

The Honourable Senator Losier-Cool, Chair of the Standing Senate Committee on Official Languages, presented its Fifth Report (Bill S-11, An Act to amend the Official Languages Act (promotion of English and French)) without amendment.

The Honourable Senator Losier-Cool moved, seconded by the Honourable Senator Gauthier, that the Bill be placed on the Orders of the Day for a third reading at the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Maheu, Chair of the Standing Senate Committee on Human Rights tabled its Seventh Report (*fact-finding mission*).—Sessional Paper No. 2/37-782S.

The Honourable Senator Maheu, moved, seconded by the Honourable Senator Bacon, that the Report be placed on the Orders of the Day for consideration at the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Maheu, Chair of the Standing Senate Committee on Human Rights tabled its Eighth Report (Interim) entitled: *A Hard Bed to Lie in: Matrimonial Real Property on Reserve*.—Sessional Paper No. 2/37-783S.

The Honourable Senator Maheu, moved, seconded by the Honourable Senator Bacon, that the Report be placed on the Orders of the Day for consideration at the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Kroft, Chair of the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce, tabled its Fifteenth Report entitled: *Debtors and Creditors Sharing the Burden: A Review of the Bankruptcy and Insolvency Act and the Companies' Creditors Arrangement Act*.—Sessional Paper No. 2/37-784S.

The Honourable Senator Kroft, moved, seconded by the Honourable Senator Moore, that the Report be placed on the Orders of the Day for consideration at the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

PRIÈRE

DÉCLARATIONS DE SÉNATEURS

Des honorables sénateurs font des déclarations.

AFFAIRES COURANTES

Présentation de rapports de comités permanents ou spéciaux

L'honorable sénateur Losier-Cool, présidente du Comité sénatorial permanent des langues officielles, présente le cinquième rapport de ce Comité (projet de loi S-11, Loi modifiant la Loi sur les langues officielles (promotion du français et de l'anglais)), sans amendement.

L'honorable sénateur Losier-Cool propose, appuyée par l'honorable sénateur Gauthier, que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Maheu, présidente du Comité sénatorial permanent des droits de la personne, dépose le septième rapport de ce Comité (*mission d'information*).—Document parlementaire n° 2/37-782S.

L'honorable sénateur Maheu propose, appuyée par l'honorable sénateur Bacon, que le rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour étude à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Maheu, présidente du Comité sénatorial permanent des droits de la personne, dépose le huitième rapport (provisoire) de ce Comité intitulé *Un toit précaire : Les biens fonciers matrimoniaux situés dans les réserves)*.—Document parlementaire n° 2/37-783S.

L'honorable sénateur Maheu propose, appuyée par l'honorable sénateur Bacon, que le rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour étude à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Kroft, président du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, dépose le quinzième rapport de ce Comité intitulé *Les débiteurs et les créanciers doivent se partager le fardeau : Examen de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité et la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*.—Document parlementaire n° 2/37-784S.

L'honorable sénateur Kroft propose, appuyé par l'honorable sénateur Moore, que le rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour étude à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

The Honourable Senator Meighen, Member of the Standing Senate Committee on National Security and Defence, tabled its Eighteenth Report (*study on veterans services and benefits*). —Sessional Paper No. 2/37-785S.

The Honourable Senator Meighen, moved, seconded by the Honourable Senator Atkins, that the Report be placed on the Orders of the Day for consideration at the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Notices of Motions

With leave of the Senate,
The Honourable Senator Oliver moved, seconded by the Honourable Senator Di Nino:

That the Standing Senate Committee on Agriculture and Forestry have power to sit at 5:30 p.m. today, even though the Senate may then be sitting, and that Rule 95(4) be suspended in relation thereto.

The question being put on the motion, it was adopted.

Presentation of Petitions

The Honourable Senator Gauthier presented petitions:

Of Residents of the Provinces of Ontario and Quebec with respect to declaring Ottawa officially bilingual.

SPEAKER'S RULING

In accordance with Rule 43, Senator Kinsella gave written and oral notice of a question of privilege that was subsequently considered yesterday at the conclusion of Orders of the Day. The question of privilege being raised by Senator Kinsella challenges the meeting of the Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament held last Friday, October 31. During the course of that meeting, the committee completed clause-by-clause consideration of Bill C-34, an Act establishing separate ethics officers for the Senate and the House of Commons. Earlier today, the committee presented its report on the bill without amendment. All of these actions, according to Senator Kinsella, constitute a contempt of Parliament.

In the view of the Deputy Leader of the Opposition, the contempt arises from the fact that the conduct of the committee was already under review through a point of order that was awaiting a Speaker's decision. "Holding a meeting while the validity of a previous meeting has been taken under advisement by the Speaker carried with it" as the Senator explained it, "the clear implication that the ruling of the Speaker and, thus, of the chamber is irrelevant." The meeting of the committee last Friday, according to Senator Kinsella, was an improper action taken in contempt of the chamber itself.

Senator Robichaud, the Deputy Leader of the Government, then spoke to contest the merits of the question of privilege. In his estimation, no *prima facie* case for a question of privilege has been established. The actions taken by the Rules Committee last week were, according to the Senator, the result of decisions that had been made by its steering committee with respect to the consideration and disposition of Bill C-34. In the

L'honorable sénateur Meighen, membre du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, dépose le dix-huitième rapport de ce Comité (*étude sur les prestations et services offerts aux anciens combattants*).—Document parlementaire nº 2/37-785S.

L'honorable sénateur Meighen propose, appuyé par l'honorable sénateur Atkins, que le rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour étude à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avis de motions

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Oliver propose, appuyé par l'honorable sénateur Di Nino,

Que le Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts soit autorisé à siéger à 17 h 30 aujourd'hui, même si le Sénat siège à ce moment-là, et que l'application du paragraphe 95(4) du Règlement soit suspendue à cet égard.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Présentation de pétitions

L'honorable sénateur Gauthier présente des pétitions :

De Résidants des provinces d'Ontario et de Québec visant à désigner Ottawa comme ville officiellement bilingue.

DÉCISION DU PRÉSIDENT

Conformément à l'article 43 du Règlement, le sénateur Kinsella avait donné avis, oralement et par écrit, de son intention de soulever une question de privilège, question qui a été prise en considération hier après l'étude des questions à l'ordre du jour. La question de privilège soulevée par le sénateur Kinsella concernait une réunion tenue le vendredi 31 octobre par le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement. Au cours de cette réunion, le Comité a terminé l'examen article par article du projet de loi C-34 qui vise à prévoir la nomination de conseillers en éthique distincts pour le Sénat et la Chambre des communes. Plus tôt au cours de la journée, le Comité a fait rapport de ce projet de loi sans proposition d'amendement. Le sénateur Kinsella estime que toutes ces mesures constituent un outrage au Parlement.

Selon le leader adjoint de l'opposition, l'outrage tient au fait que la conduite du Comité faisait déjà l'objet d'un rappel au Règlement et que la décision du Président n'avait pas encore été rendue à ce sujet. Comme le sénateur l'a souligné, « tenir une réunion alors que la validité de la réunion précédente avait été prise en délibéré par le Président donnait à penser que la décision de la présidence, et donc de cette assemblée, n'avait aucune importance ». Selon le sénateur, la séance tenue par le Comité vendredi dernier est un affront au Sénat lui-même.

Le sénateur Robichaud, leader adjoint du gouvernement, a ensuite pris la parole pour contester le bien-fondé de la question de privilège. À son avis, il n'y a pas eu atteinte aux privilèges du Sénat. La réunion tenue la semaine dernière par le Comité du Règlement découlait d'une décision prise par le comité directeur de ce comité aux fins de l'étude du projet de loi C-34. Selon le leader adjoint, il n'y avait aucune motion ou ordre du

Deputy Leader's view, there was no motion or order of the Senate to prohibit the committee from meeting and no Senator was prevented from participating in the committee's deliberations at meetings that were properly called following the required notice.

In supporting the position of the Senator Kinsella, Senator Lynch-Staunton requested that due consideration be given to the long-standing customs and traditions of the Senate, not just to its written rules. In fact, as the Leader of the Opposition explained, this is the basis of the question of privilege. Alluding to the point of order that had been raised last week, Senator Lynch-Staunton maintained that the rights of certain Senators sustained by custom and tradition have been violated. This breach of their rights was now compounded by the committee's actions to meet last Friday and to adopt a report on Bill C-34.

Several other Senators participated in the debate on the question of privilege. Senator Milne, the Chair of the Rules Committee, disputed the notion that the committee was effectively immobilized by virtue of a pending ruling from the Speaker. Senator Andreychuk, on the other hand, suggested that the point of order raised with respect to the committee's meeting last Thursday also had inferential implications that undermined the validity of what occurred last Friday. Senator Fraser defended the process that the Rules Committee followed in providing notice for the Friday meeting. The Senator also noted that, in comparison, to the complaint regarding the Thursday meeting, there were no scheduling conflicts affecting the ability of any Senator to attend. For Senator Stratton, the fundamental question is one of cooperation or rather the lack of it. Next, Senator Rompkey asked me to take into account what occurred in 1991 when the Rules Committee met to adopt important amendments to the *Rules of the Senate* despite a deliberate boycott by the Liberal Opposition.

Finally, Senator Kinsella made another intervention to close the debate on the question of privilege. He reiterated the point that, in his view, there is a tradition suspending any activity that is the object of a ruling by the Speaker until the ruling is made. Based on this understanding, the Rules Committee's meeting last Friday and the presentation of its report on Bill C-34 violated this tradition and constituted a breach of privilege. That the ruling made earlier today did not sustain the point of order, according to Senator Kinsella, did not materially affect this basic proposition. The meeting of the Rules Committee last Friday, based on this perspective, is invalid and the report adopted by the committee is equally invalid.

Let me begin by thanking all Honourable Senators for their participation in the debate on the question of privilege. It is always a challenge for the Speaker to come to terms with these complex procedural issues. As Speaker, I am duty bound to be concerned with my obligation to balance as best I can the opposing principles that are at the core of our parliamentary system — to permit the transaction of business in a timely manner while at the same time preserving the right of opposing factions to be properly heard. In fulfilling this responsibility, I am conscious of the need to take into account the traditions and customs of the Senate, but I am equally obliged to abide by the *Rules of the Senate* whenever they provide clear direction.

Sénat qui empêchait ce comité de siéger. Tous les sénateurs qui voulaient assister à cette réunion pouvaient le faire et aucune action n'a été prise pour les empêcher de le faire. Tout a été fait dans l'ordre, et les avis requis ont été envoyés.

Appuyant la position du sénateur Kinsella, le sénateur Lynch-Staunton a demandé au Président de bien vouloir tenir compte des coutumes et traditions existant au Sénat et de ne pas se limiter aux règles écrites. En fait, comme le leader de l'opposition l'a expliqué, il s'agit là de la base de la question de privilège. Faisant référence au rappel au Règlement fait la semaine dernière, le sénateur Lynch-Staunton a déclaré que les droits de certains sénateurs soutenus par les coutumes et les traditions avaient été violés. Cette violation de leurs droits est maintenant aggravée, estime-t-il, par le fait que le Comité a décidé de se réunir vendredi dernier et d'adopter un rapport sur le projet de loi C-34.

Plusieurs autres sénateurs ont pris part au débat sur la question de privilège. La présidente du Comité du Règlement, le sénateur Milne, a contesté l'idée voulant que le Comité soit effectivement paralysé en vertu de la décision en suspens du Président. D'autre part, le sénateur Andreychuk a fait valoir que le rappel au Règlement invoqué eu égard à la séance du Comité de jeudi dernier a également eu des implications inférentielles qui ont miné la validité de ce qui s'est passé vendredi dernier. Le sénateur Fraser a défendu le processus qu'a suivi le Comité du Règlement en donnant avis pour la séance de vendredi. Le sénateur a également fait remarquer qu'en comparaison avec la plainte concernant la séance de jeudi, il n'y avait aucun conflit d'horaire empêchant quelque sénateur que ce soit d'y assister. Pour le sénateur Stratton, la coopération, ou l'absence de celle-ci, est la question fondamentale. Le sénateur Rompkey m'a ensuite demandé de tenir compte de ce qui s'est passé en 1991 lorsque le Comité du Règlement s'est réuni pour adopter d'importantes modifications au *Règlement du Sénat* malgré un boycott délibéré de l'opposition libérale.

Enfin, pour clore le débat sur la question de privilège, le sénateur Kinsella a fait une autre intervention durant laquelle il a rappelé qu'à son avis, il existe une tradition voulant que toute activité faisant l'objet d'une décision du Président soit suspendue jusqu'à ce que ladite décision soit rendue. Par conséquent, la séance de vendredi dernier du Comité du Règlement et la présentation de son rapport sur le projet de loi C-34 ont enfreint cette tradition et constitué une atteinte au privilège. Selon le sénateur Kinsella, le fait que la décision rendue plus tôt jugeait que le rappel au Règlement était sans fondement n'a pas affecté de manière appréciable cette proposition élémentaire. Selon ce point de vue, la séance de vendredi dernier du Comité du règlement était invalide de même que le rapport qu'il a adopté.

Je tiens d'abord à remercier tous les honorables sénateurs d'avoir pris part au débat sur la question de privilège. C'est toujours un défi pour le Président de composer avec ces questions de procédure complexes. En tant que Président, je dois constamment tenir compte de mon obligation d'équilibrer le mieux possible les principes opposés qui sont au cœur même de notre système parlementaire — et permettre que les activités soient menées en temps opportun tout en préservant le droit des factions opposées d'être entendues. En assumant cette responsabilité, je suis conscient de la nécessité de tenir compte des coutumes et traditions du Sénat, mais je suis également obligé de me conformer au *Règlement du Sénat* lorsqu'il énonce des directives claires.

Rule 43 provides some guidance on the procedures to be followed in raising a question of privilege for the purpose of obtaining a ruling from the Speaker on its *prima facie* merits. The notice requirements have been met and the arguments for and against the question of privilege have been made. The question of privilege was raised at the first opportunity and it involves a matter within the competence of the Senate to correct. What remains to be determined, however, is whether the matter of the question of privilege is a "grave and serious breach."

Senator Kinsella has argued that the question of privilege he alleges in this case is in fact a contempt of Parliament. According to *Marleau and Montpetit* at page 52, a contempt of Parliament refers to "any conduct which offends the authority or dignity of the House, even though no breach of any specific privilege may have been committed." The text continues and states that "Contempt may be an act or an omission; it does not have to actually obstruct or impede the House or Member, it merely has to have the tendency to produce such results." *Erskine May* points out that it is not really possible to list every conceivable contempt though it generally relates to misconduct of some kind that impedes either House of Parliament in the performance of its functions.

In this case, the contempt of Parliament that allegedly infringed the rights of some Senators relates to the decision of the Rules Committee to meet last Friday despite the fact that questions about the committee meeting on Thursday, October 30 were the object of a point of order awaiting a ruling from the Speaker. It is being asserted that because of this impending ruling, the committee was not entitled to meet and to pursue its business until such time as the ruling was made.

Although I have been asked not to neglect the traditions and customs of the Senate, I am hard pressed to understand how they relate to this case in the way that has been suggested. It is true that an item on the Order Paper is normally suspended once a point of order has been raised concerning a procedural question requiring a ruling from the Speaker. This is because it is usually not possible to pursue the item within the Chamber while its procedural probity is in question. There are numerous examples where this has occurred. It is not invariable however. Debate on two Royal Assent bills last year, for example, was not suspended following a point of order on the possible need to seek royal consent from the Crown.

In dealing with committees, we are confronted with something that is quite different than an item of Senate business on the Order Paper. The workings of a committee are not the same as items on the Order Paper. By tradition, custom and practice, Senate committees are generally autonomous in the way they conduct their business. This is the case despite the fact that committees receive their authority from the Senate. Each standing committee has a mandate under the *Rules of the Senate* and receives from time to time orders of reference to undertake certain specific work. Committees expect to conduct their affairs without undue interference from the Senate itself. Arrangements are often made between members of the Government and the Opposition to guide the operations of committees. As has been discussed, time slots are assigned to committees based on an understanding reached between the leadership of the parties, not by order of the Senate. This is done, in part, to better accommodate the needs of Senators who are often members of several committees. Each

L'article 43 du Règlement renseigne quelque peu sur la procédure à suivre pour faire un rappel au Règlement pour obtenir une décision du Président sur le bien-fondé du recours. Les exigences en matière d'avis ont été satisfaites et le débat a eu lieu. Le recours au Règlement a été fait à la première occasion et il concerne une question qui relève de la compétence du Sénat. Il reste à déterminer si le sujet du recours au Règlement est une « infraction grave et sérieuse ».

Selon le sénateur Kinsella, le recours au Règlement est en fait un outrage au Parlement. Selon la page 52 du *Marleau et Montpetit*, « même si elle ne porte atteinte à aucun privilège particulier, toute conduite qui cause préjudice à l'autorité ou à la dignité de la Chambre est considérée comme un outrage au Parlement ». Le paragraphe poursuit en disant : « L'outrage peut être un acte ou une omission. Il n'est pas nécessaire de faire réellement obstacle au travail de la Chambre ou d'un député; la tendance à produire un tel résultat suffit. » *Erskine May* signale qu'il n'est pas réellement possible d'énumérer tous les outrages, mais explique qu'il s'agit généralement d'une conduite qui nuit à la Chambre dans l'exercice de ses fonctions.

Dans le cas qui nous intéresse, l'outrage au Parlement qui est supposé avoir enfreint les droits de certains sénateurs porte sur la décision du Comité du Règlement de se réunir vendredi dernier même si des questions concernant la réunion du jeudi 30 octobre du Comité faisaient l'objet d'un recours au Règlement auquel le Président n'avait pas encore répondu. On affirme que parce que la décision n'avait pas encore été rendue, le Comité n'avait pas le droit de se réunir et de poursuivre ses travaux jusqu'à ce que ladite décision ait été rendue.

On m'a demandé de ne pas oublier les traditions et coutumes du Sénat, mais j'ai peine à saisir en quoi elles sont liées au recours. Il est vrai qu'un point du Feuilleton est normalement reporté s'il y a un recours au Règlement concernant une question de procédure qui nécessite une décision du Président. Cela s'explique du fait qu'il est habituellement impossible de poursuivre l'étude d'un point dans la Chambre lorsque sa probité procédurale est remise en question. Il y a de nombreux exemples de telles décisions, mais cela ne signifie pas pour autant que c'est toujours comme ça. Ainsi, l'an dernier, le débat sur deux projets de loi portant sur la sanction royale n'a pas été suspendu après un recours au Règlement quant à la nécessité d'obtenir le consentement royal.

Lorsqu'il est question des comités, nous sommes confrontés à quelque chose de très différent des travaux du Sénat figurant au *Feuilleton*. Les travaux d'un comité ne sont pas identiques aux travaux prévus au *Feuilleton*. Par traditions, us et coutumes, les comités du Sénat fonctionnent de manière autonome, même s'ils reçoivent leur mandat du Sénat. Chaque comité permanent a un mandat en vertu du *Règlement du Sénat* et reçoit de temps à autre un ordre de renvoi pour entreprendre une étude particulière. Les comités s'attendent à pouvoir effectuer leurs travaux sans interférence indue du Sénat. Des arrangements sont souvent conclus entre les membres du gouvernement et de l'opposition pour orienter le fonctionnement des comités. Tel que discuté, les plages horaires sont attribuées aux comités après entente entre les leaders des partis, non par ordre du Sénat. Cela est fait, en partie, pour répondre aux besoins des sénateurs, qui sont souvent membres de plusieurs comités. Chaque comité élit son président et son vice-président pour superviser la conduite de ses travaux.

committee elects a Chair and a Deputy Chair to regulate the proceedings of committee meetings. Most committees also establish steering committees to set the agenda and schedule of their meetings. All of this is done without reference to the Chamber and even less to the Speaker.

In my ruling last Monday, I referred to a passage from *Beauchesne* 6th ed. at citation 760(3) which explained that the Speaker of the other place has declined many times to exercise procedural control over committees. I stated at that time that this proposition is no less true in the Senate; it is one of our customs and practices. Now, however, it would seem that the question of privilege is expecting me to do the reverse and to go against this practice.

The point of order that was raised last Thursday addressed an objection to the arrangements that had been made to a meeting of the Rules Committee that morning. As I understood it, neither the committee's mandate nor its specific order of reference was in question. Though I was fully prepared to make my ruling at the time, circumstances intervened to prevent me from doing so. Nonetheless, there was nothing in the point of order to indicate that the committee was not competent to carry on its work. The objection to the method followed by the committee with respect to one meeting did not put into question the entire operations of the committee or its ability to call more meetings. To suggest otherwise would seriously undermine the ability of committees to function and would even jeopardize the work of the Senate itself. If I were to accept the underlying proposition of the question of privilege, any point of order could halt the operations of any Senate committee at any time. I do not believe that this is right. This is not correct procedurally and is contrary to the Senate's traditions.

As I tried to indicate in my ruling on the point of order, I appreciate the sense of grievance that some Senators of the Opposition as well as some Senators from the Government side have expressed in respect to the pace that is being followed in the deliberations on Bill C-34. Some Senators are convinced that there is need for more time to study this complex question. The Government, on the other hand, feels that the work already done by the Rules Committee should be sufficient to enable it to review the bill within a limited time. This is not a procedural issue, but a political one. With respect to this point, I appreciate the analogy that was made by Senator Lynch-Staunton regarding the decision of the Supreme Court and the matter of a unilateral decision to patriate the constitution: legally it was possible, but it might not be prudent or right. As Speaker, however, I have no role in resolving these different points of view because they are political and not procedural.

Based on the arguments that have made, it is my ruling that there is no *prima facie* question of privilege. No compelling case has been made that the Rules Committee committed a contempt of Parliament in meeting last Friday and adopting its report on Bill C-34.

La plupart des comités forment également un comité directeur chargé d'adopter l'ordre du jour et le calendrier de leurs réunions. Tout cela se fait sans consultation avec le Sénat et encore moins avec le Président.

Dans ma décision de lundi dernier, j'ai cité le paragraphe 760(3) de la 6e édition du *Beauchesne*, dans lequel on explique que le Président de l'autre endroit avait plus d'une fois indiqué qu'il n'avait pas compétence pour statuer en matière de procédure des comités. J'ai déclaré à ce moment-là que cette affirmation s'applique également au Sénat; c'est l'un de ses us et coutumes. Cependant, aujourd'hui, le recours au Règlement me demande de faire le contraire et de déroger à cette pratique.

Le recours au Règlement de jeudi dernier concernait une objection à un arrangement quant à une réunion du Comité du Règlement ce matin-là. Si j'ai bien compris, il ne touchait pas le mandat du Comité ni un ordre de renvoi. J'étais prêt à rendre ma décision le jour même, mais des circonstances m'en ont empêché. Néanmoins, rien dans le recours au Règlement n'indiquait que le Comité n'avait pas compétence pour poursuivre ses travaux. L'objection concernant la méthode suivie par le comité quant à une réunion ne remettait pas en question le fonctionnement du comité ou son droit de convoquer des réunions. Suggérer autrement minerait sérieusement la compétence des comités de fonctionner et remettrait même en question les travaux du Sénat. Si je devais accepter l'idée sur laquelle repose le recours au Règlement, n'importe quel recours au Règlement interromprait immédiatement les travaux d'un comité sénatorial. Je ne pense pas que ce soit approprié. Ce n'est pas approprié sur le plan de la procédure et c'est contraire aux traditions du Sénat.

Comme j'ai tenté de l'indiquer dans ma décision sur le rappel au Règlement, je suis conscient du sentiment d'injustice que certains sénateurs de l'opposition et certains sénateurs du gouvernement ont exprimé relativement au rythme auquel se déroulent les délibérations sur le projet de loi C-34. Certains sénateurs estiment qu'il faudrait plus de temps pour étudier cette question complexe. Le gouvernement, pour sa part, croit que le travail déjà accompli par le Comité du Règlement devrait suffire pour lui permettre d'étudier le projet de loi à l'intérieur d'un certain délai. Il ne s'agit pas là d'une question de procédure, mais d'une question politique. À cet égard, j'apprécie l'analogie faite par le sénateur Lynch-Staunton au sujet de la décision de la Cour suprême et de la décision unilatérale de rapatrier la Constitution : même si c'était légal, ce n'était pas nécessairement sage ni correct. En tant que Président, cependant, je n'ai pas à me prononcer sur ces points de vue différents parce qu'il s'agit de questions de nature politique et non de questions de procédure.

Compte tenu des arguments qui ont été présentés, je conclus qu'il n'y a pas matière à question de privilège. Rien ne prouve que le Comité du Règlement a commis un outrage au Parlement en se réunissant vendredi dernier et en adoptant son rapport sur le projet de loi C-34.

ORDERS OF THE DAY

GOVERNMENT BUSINESS

Bills

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Carstairs, P.C., seconded by the Honourable Senator Robichaud, P.C.:

That, with respect to the House of Commons Message to the Senate dated September 29, 2003 regarding Bill C-10B:

(i) the Senate do not insist on its amendment numbered 2;

(ii) the Senate do not insist on its modified version of amendment numbered 3 to which the House of Commons disagreed;

(iii) the Senate do not insist on its modified version of amendment numbered 4, but it do concur in the amendment made by the House of Commons to amendment numbered 4; and

That a Message be sent to the House of Commons to acquaint that House accordingly,

And on the motion of the Honourable Senator Watt, seconded by the Honourable Senator Adams, that the motion, together with the message from the House of Commons dated September 29, 2003, regarding Bill C-10B, An Act to amend the Criminal Code (cruelty to animals), be referred to the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs for consideration and report.

After debate,
The Honourable Senator Cools moved, seconded by the Honourable Senator Watt, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted on division.

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Day, seconded by the Honourable Senator Harb, for the third reading of Bill C-25, An Act to modernize employment and labour relations in the public service and to amend the Financial Administration Act and the Canadian Centre for Management Development Act and to make consequential amendments to other Acts.

After debate,
The question being put on the motion, it was adopted on division.

The Bill was then read the third time and passed, on division.

Ordered, That a Message be sent to the House of Commons to acquaint that House that the Senate have passed this Bill, without amendment.

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES DU GOUVERNEMENT

Projets de loi

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Carstairs, C.P., appuyée par l'honorable sénateur Robichaud, C.P.,

Que, en ce qui concerne le message envoyé au Sénat par la Chambre des communes en date du 29 septembre 2003, concernant le projet de loi C-10B,

(i) le Sénat n'insiste pas sur son amendement numéro 2;

(ii) le Sénat n'insiste pas sur sa version modifiée de l'amendement numéro 3 que la Chambre des communes a rejeté;

(iii) le Sénat n'insiste pas sur sa version modifiée de l'amendement numéro 4 mais agrée l'amendement fait par la Chambre des communes à l'amendement numéro 4; et

Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'en informer;

Et sur la motion de l'honorable sénateur Watt, appuyée par l'honorable sénateur Adams, que la motion, ainsi que le message de la Chambre des communes en date du 29 septembre 2003, au sujet du projet de loi C-10B, Loi modifiant le Code criminel (cruauté envers les animaux) soient déférés au Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles pour étude et rapport.

Après débat,
L'honorable sénateur Cools propose, appuyée par l'honorable sénateur Watt, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée avec dissidence.

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Day, appuyée par l'honorable sénateur Harb, tendant à la troisième lecture du projet de loi C-25, Loi modernisant le régime de l'emploi et des relations de travail dans la fonction publique, modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques et la Loi sur le Centre canadien de gestion et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée avec dissidence.

Le projet de loi est alors lu la troisième fois et adopté, avec dissidence.

Ordonné : Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce projet de loi, sans amendement.

Third reading of Bill C-34, An Act to amend the Parliament of Canada Act (Ethics Commissioner and Senate Ethics Officer) and other Acts in consequence.

The Honourable Senator Carstairs, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Robichaud, P.C., that the Bill be read the third time.

After debate,
The Honourable Senator Moore for the Honourable Senator Furey moved, seconded by the Honourable Senator Kroft, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Smith, P.C., seconded by the Honourable Senator Léger, for the second reading of Bill C-49, An Act respecting the effective date of the representation order of 2003.

After debate,
The Honourable Senator Nolin moved, seconded by the Honourable Senator LeBreton, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Day, seconded by the Honourable Senator Léger, for the second reading of Bill C-55, An Act for granting to Her Majesty certain sums of money for the public service of Canada for the financial year ending March 31, 2004.

After debate,
The question being put on the motion, it was adopted.

The Bill was then read the second time.

The Honourable Senator Day moved, seconded by the Honourable Senator Cordy, that the Bill be placed on the Orders of the Day for a third reading at the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Carstairs, P.C., seconded by the Honourable Senator Robichaud, P.C., for the second reading of Bill C-36, An Act to establish the Library and Archives of Canada, to amend the Copyright Act and to amend certain Acts in consequence.

After debate,
The question being put on the motion, it was adopted.

The Bill was then read the second time.

The Honourable Senator Carstairs, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Robichaud, P.C., that the Bill be referred to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology.

The question being put on the motion, it was adopted.

Troisième lecture du projet de loi C-34, Loi modifiant la Loi sur le Parlement du Canada (conseiller sénatorial en éthique et commissaire à l'éthique) et certaines lois en conséquence.

L'honorable sénateur Carstairs, C.P., propose, appuyée par l'honorable sénateur Robichaud, C.P., que le projet de loi soit lu la troisième fois.

Après débat,
L'honorable sénateur Moore, au nom de l'honorable sénateur Furey, propose, appuyé par l'honorable sénateur Kroft, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Smith, C.P., appuyée par l'honorable sénateur Léger, tendant à la deuxième lecture du projet de loi C-49, Loi sur la date de prise d'effet du décret de représentation électorale de 2003.

Après débat,
L'honorable sénateur Nolin propose, appuyé par l'honorable sénateur LeBreton, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Day, appuyée par l'honorable sénateur Léger, tendant à la deuxième lecture du projet de loi C-55, Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2004.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Day propose, appuyé par l'honorable sénateur Cordy, que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Carstairs, C.P., appuyée par l'honorable sénateur Robichaud, C.P., tendant à la deuxième lecture du projet de loi C-36, Loi constituant Bibliothèque et Archives du Canada, modifiant la Loi sur le droit d'auteur et modifiant certaines lois en conséquence.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Carstairs, C.P., propose, appuyée par l'honorable sénateur Robichaud, C.P., que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Morin, seconded by the Honourable Senator Gauthier, for the second reading of Bill C-13, An Act respecting assisted human reproduction and related research.

Debate.

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Morin, appuyée par l'honorable sénateur Gauthier, tendant à la deuxième lecture du projet de loi C-13, Loi concernant la procréation assistée et la recherche connexe.

Débat.

Pursuant to Rule 13(1), the Speaker left the Chair to resume the same at 8:00 p.m.

Conformément au paragraphe 13(1) du Règlement, le Président quitte le fauteuil pour le reprendre à 20 heures.

The sitting resumed.

La séance reprend.

MESSAGE FROM THE HOUSE OF COMMONS

A Message was brought from the House of Commons to return Bill C-6, An Act to establish the Canadian Centre for the Independent Resolution of First Nations Specific Claims to provide for the filing, negotiation and resolution of specific claims and to make related amendments to other Acts,

And to acquaint the Senate that the Commons have agreed to the amendments made by the Senate to this Bill, without amendment.

MESSAGE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

La Chambre des communes transmet un message par lequel elle retourne projet de loi C-6, Loi constituant le Centre canadien du règlement indépendant des revendications particulières des premières nations en vue de permettre le dépôt, la négociation et le règlement des revendications particulières, et modifiant certaines lois en conséquence,

Et informe le Sénat que les Communes ont agréé les amendements apportés par le Sénat à ce projet de loi, sans amendement.

Bills

The Senate resumed debate on the motion of the Honourable Senator Morin, seconded by the Honourable Senator Gauthier, for the second reading of Bill C-13, An Act respecting assisted human reproduction and related research.

After debate,
The Honourable Senator Kinsella for the Honourable Senator Keon moved, seconded by the Honourable Senator Robertson, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Orders No. 8 and 9 were called and postponed until the next sitting.

Projets de loi

Le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Morin, appuyée par l'honorable sénateur Gauthier, tendant à la deuxième lecture du projet de loi C-13, Loi concernant la procréation assistée et la recherche connexe.

Après débat,
L'honorable sénateur Kinsella, au nom de l'honorable sénateur Keon, propose, appuyé par l'honorable sénateur Robertson, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Les articles n°s 8 et 9 sont appelés et différés à la prochaine séance.

Reports of Committees

Order No. 1 was called and postponed until the next sitting.

Rapports de comités

L'article n° 1 est appelé et différé à la prochaine séance.

Ordered, That the Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans have power to sit while the Senate is sitting today, and that Rule 95(4) be suspended in relation thereto.

Ordonné : Que le Comité sénatorial permanent des pêches et des océans soit autorisé à siéger pendant la séance du Sénat d'aujourd'hui, et que l'application du paragraphe 95(4) du Règlement soit suspendue à cet égard.

OTHER BUSINESS

Senate Public Bills

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Poy, seconded by the Honourable Senator Milne, for the third reading of Bill S-3, An Act to amend the National Anthem Act to include all Canadians.

After debate,
The Honourable Senator Cools moved, seconded by the Honourable Senator Prud'homme, P.C., that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was negatived on the following vote:

AUTRES AFFAIRES

Projets de loi d'intérêt public du Sénat

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Poy, appuyée par l'honorable sénateur Milne, tendant à la troisième lecture du projet de loi S-3, Loi modifiant la Loi sur l'hymne national afin d'englober tous les Canadiens et Canadiennes.

Après débat,
L'honorable sénateur Cools propose, appuyée par l'honorable sénateur Prud'homme, C.P., que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant :

YEAS—POUR

The Honourable Senators—Les honorables sénateurs

Atkins	Comeau	Kinsella	Prud'homme	Stratton
Banks	Cools	Lynch-Staunton	Robertson	Tkachuk—14
Buchanan	Gustafson	Nolin	Sparrow	

NAYS—CONTRE

The Honourable Senators—Les honorables sénateurs

Andreychuk	Chaput	Hubley	Mahovlich	Robichaud
Biron	Christensen	Johnson	Milne	Roche
Callbeck	Cordy	Kroft	Pearson	Spivak
Carney	Downe	Lawson	Pépin	Trenholme Counsell
Carstairs	Fairbairn	Léger	Poulin	Wiebe—29
Chalifoux	Graham	Losier-Cool	Poy	

ABSTENTIONS

The Honourable Senators—Les honorables sénateurs

Fraser—1

The Senate resumed debate on the motion of the Honourable Senator Poy, seconded by the Honourable Senator Milne, for the third reading of Bill S-3, An Act to amend the National Anthem Act to include all Canadians.

After debate,
The Honourable Senator Prud'homme, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Nolin, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Banks, seconded by the Honourable Senator Spivak, for the third reading of Bill S-10, An Act concerning personal watercraft in navigable waters.

After debate,
The question being put on the motion, it was adopted on division.

The Bill was then read the third time and passed, on division.

Ordered, That the Clerk do go down to the House of Commons and acquaint that House that the Senate have passed this bill, to which they desire their concurrence.

Le Sénat reprend le débat sur motion de l'honorable sénateur Poy, appuyée par l'honorable sénateur Milne, tendant à la troisième lecture du projet de loi S-3, Loi modifiant la Loi sur l'hymne national afin d'englober tous les Canadiens et Canadiennes.

Après débat,
L'honorable sénateur Prud'homme, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Nolin, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Banks, appuyée par l'honorable sénateur Spivak, tendant à la troisième lecture du projet de loi S-10, Loi concernant les motomarines dans les eaux navigables.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée avec dissidence.

Le projet de loi est alors lu la troisième fois et adopté avec dissidence.

Ordonné : Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce projet de loi, pour lequel il sollicite son agrément.

Orders No. 3 to 8 were called and postponed until the next sitting.

COMMONS PUBLIC BILLS

Third reading of Bill C-459, An Act to establish Holocaust Memorial Day, as amended.

The Honourable Senator Poulin moved, seconded by the Honourable Senator Mahovlich, that the Bill, as amended, be read the third time.

After debate,
The question being put on the motion, it was adopted.

The Bill, as amended, was then read the third time and passed.

Ordered, That a Message be sent to the House of Commons to acquaint that House that the Senate have passed this Bill, with an amendment, to which they desire their concurrence.

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Joyal, P.C., seconded by the Honourable Senator Mahovlich, for the second reading of Bill C-250, An Act to amend the Criminal Code (hate propaganda).

After debate,
The Honourable Senator Banks moved, seconded by the Honourable Senator Wiebe, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

PRIVATE BILLS

Third reading of Bill S-21, An Act to amalgamate the Canadian Association of Insurance and Financial Advisors and The Canadian Association of Financial Planners under the name The Financial Advisors Association of Canada.

The Honourable Senator Kroft moved, seconded by the Honourable Senator Moore, that the Bill be read the third time.

After debate,
The question being put on the motion, it was adopted.

The Bill was then read the third time and passed.

Ordered, That the Clerk do go down to the House of Commons and acquaint that House that the Senate have passed this bill, to which they desire their concurrence.

Ordered, That all remaining Orders be postponed until the next sitting.

ADJOURNMENT

The Honourable Senator Robichaud, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Poulin:

That the Senate do now adjourn.

The question being put on the motion, it was adopted.

(*Accordingly, at 10:55 p.m. the Senate was continued until 1:30 p.m. tomorrow.*)

Les articles n°s 3 à 8 sont appelés et différés à la prochaine séance.

PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC DES COMMUNES

Troisième lecture du projet de loi C-459, Loi instituant le Jour commémoratif de l'Holocauste, tel que modifié.

L'honorable sénateur Poulin propose, appuyée par l'honorable sénateur Mahovlich, que le projet de loi, tel que modifié, soit lu la troisième fois.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi, tel que modifié, est alors lu la troisième fois et adopté.

Ordonné : Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce projet de loi avec un amendement, pour lequel il sollicite son agrément.

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Joyal, C.P., appuyée par l'honorable sénateur Mahovlich, tendant à la deuxième lecture du projet de loi C-250, Loi modifiant le Code criminel (propagande haineuse).

Après débat,
L'honorable sénateur Banks propose, appuyé par l'honorable sénateur Wiebe, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ

Troisième lecture du projet de loi S-21, Loi visant la fusion de l'Association canadienne des conseillers en assurance et en finance et de L'Association canadienne des planificateurs financiers sous la dénomination L'Association des conseillers en finances du Canada.

L'honorable sénateur Kroft propose, appuyé par l'honorable sénateur Moore, que le projet de loi soit lu la troisième fois.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu la troisième fois et adopté.

Ordonné : Que le greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce projet de loi, pour lequel il sollicite son agrément.

Ordonné : Que tous les articles qui restent à l'ordre du jour soient différés à la prochaine séance.

AJOURNEMENT

L'honorable sénateur Robichaud, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Poulin,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

(*En conséquence, à 22 h 55 le Sénat s'ajourne jusqu'à 13 h 30 demain.*)

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Poste-payé
Lettermail Poste-lettre
1782711
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Public Works and Government Services Canada —
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Travaux publics et Services gouvernementaux —
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

Published by the Senate
Available from:
PWGSC — Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Also available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Publié par le Sénat
Disponible auprès des:
TPSGC — Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S9
Aussi disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca